

L'agriculture biologique, une bonne idée pour mon exploitation ?

28 février et 7 mars (matin) 2018



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE

Contacts :

Jean-Philippe PERRAUD
Chambre d'agriculture de la Vienne
Tél. : 05 49 44 75 50
Mail : jean-philippe.perraud@vienne.chambagri.fr

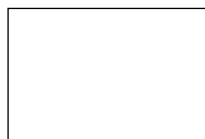
Claire VANHÉE
Vienne Agrobio / FRAB
Tél : 05 49 44 75 53



Siège Social
2133, route de Chauvigny - CS 35001
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél. 05 49 44 74 74
Fax 05 49 44 74 78
E-mail : accueil@vienne.chambagri.fr

www.vienne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Vienne
à l'attention de Jean-Philippe PERRAUD
CS 35001, Agropole
2133, route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR



L'Agriculture Biologique, une bonne idée pour mon exploitation?

Objectifs :

Réfléchir à la cohérence de votre projet pour prendre la décision d'aller vers l'Agriculture Biologique

Programme :

La réglementation bio.

Les différentes étapes de la conversion vers l'Agriculture Biologique.

Analyse de votre projet, vos motivations, vos forces et faiblesses, avec :

- Témoignage d'un agriculteur engagé en Agriculture Biologique.
- Autodiagnostic de votre projet de conversion.

Les marchés et filières biologiques départementales et régionales.

Le +
Repartez avec votre diagnostic de projet de conversion

Infos pratiques :

Horaires et lieux :

28 février et 7 mars (matin) 2018 à la Chambre d'agriculture de la Vienne (Mignaloux-Beauvoir) de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h 30.

Durée :

1 jour et demi

Public :

agriculteur(trices) ou porteur(teuses) de projet

Intervenants :

Jean-Philippe PERRAUD,
Conseiller d'Entreprise de la CA 86
Claire VANHÉE,
Conseillère conversion de Vienne Agrobio

Tarif : 0€ (contributeur Vivea)

Chèque d'engagement de 50 € à l'inscription qui vous sera restitué à l'issue de la formation pour les contributeurs à jour de leur cotisation VIVEA.

Allégez vos frais de formation avec le crédit d'impôt !

Vous êtes chef d'exploitation au bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt lorsque vous participez à une formation. Le montant du crédit correspond au total des heures passées en formation (plafonné à 40 h par année civile) multiplié par le taux horaire du SMIC. Par exemple, vous suivez une formation d'une journée (7 h), votre crédit d'impôt est de 68,82 € (7h x 9,76 €).



Inscription

L'Agriculture Biologique, une bonne idée pour mon exploitation?
28 février et 7 mars (matin) 2018

Inscription avant le 1^{er} février 2018

Par courrier, par mail à

jean-philippe.perraud@vienne.chambagri.fr

ou par téléphone au 05 49 44 75 50

Raison sociale :

.....

Nom :

Prénom :

Vous êtes :

Chef d'exploitation salarié

Conjoint collaborateur autre

Adresse :

.....

.....

Tél. :/...../...../...../.....

Mail :

Date et lieu de naissance :

.....

Production(s) de l'exploitation :

.....

Bulletin à retourner accompagné du chèque d'engagement de 50 € à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Vienne.